



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le - 2 FEV. 2011

Direction des ressources humaines

Service des emplois et des compétences

Sous-direction de la gestion des ressources
en emplois et en compétences

Bureau de l'organisation du travail et de la prévention

Note

à

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Sacha Davidson- SG/DRH/SEC/GREC4

sacha.davidson@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 74 52 – Fax : 01 40 81 74 84

Courriel : Grec4.Grec.Sec.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Instruction ministérielle ARTT du 6 janvier 2011 - Erratum
PJ : 1

Une erreur matérielle présente dans l'instruction du 6 janvier 2011 relative à l'ARTT a été corrigée. Il convient en conséquence de substituer à la page 31 de l'instruction qui vous a été transmise par message le 7 janvier 2011, la page erratum transmise en pièce jointe.

Vous pourrez trouver la version corrigée à jour de l'instruction du 6 janvier 2011 sur le portail intranet du bureau de l'organisation du travail et de la prévention à l'adresse suivante :

http://intra.rh.sg.i2/rubrique.php?id_rubrique=3270

Le Chef du bureau de l'organisation
du travail et de la prévention
GREC 4

Marie-Laure GARCIN

Destinataires

Madame et messieurs les Préfets de région,

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Direction régionale des affaires maritimes (DRAM) ;
- Direction inter-régionale de la mer (DIRM) ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEAIF) ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DREIEIF) ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France (DRIHLIF) ;
- Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE Réunion, Antilles, Guyane) ;
- Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE Réunion, Antilles, Guyane) ;
- Centre d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre ;
- Service de la navigation du Nord-Est, du Nord Pas-de-Calais, de Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse ;

Mesdames et messieurs les Préfets de département,

- Direction de l'équipement d'outre-mer ;
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'outre-mer ;
- Direction de la mer d'outre-mer
- Direction départementale des affaires maritimes ;
- Service maritime du Nord, de la Seine-Maritime, des Ports de Boulogne-sur-Mer et Calais ;

Mesdames et messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,

- Direction interdépartementale des routes ;

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :

- Centres inter-régionaux de formation professionnelle ;
- École nationale des travaux publics de l'État ;
- Écoles nationale des techniciens de l'équipement ;
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ;
- Centre d'études des tunnels ;
- Centre national des ponts de secours ;
- Service d'études techniques des routes et autoroutes ;
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- Centre d'études techniques maritimes et fluviales ;
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques.



- Monsieur le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,
 - Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature,
 - Madame la Déléguée à la sécurité et à la circulation routières, Déléguée interministérielle à la sécurité routière,
 - Monsieur l'Inspecteur général du travail et des transports,
 - Monsieur le Directeur général de la prévention des risques,
 - Madame la commissaire générale au développement durable, Déléguée interministérielle au développement durable,
 - Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat,
 - Monsieur le Directeur général de l'aviation civile,
 - Monsieur le Secrétaire Général de la mer
-
- Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales,
 - Madame la chef de la direction de la communication,
 - Madame la directrice des affaires juridiques,
 - Monsieur la directrice des affaires financières,
 - Monsieur le directeur des politiques supports et des systèmes d'information,
 - Madame la directrice du pilotage et de l'évolution des services,
 - Monsieur le directeur de défense, de sécurité et d'intelligence économique.

Copie pour information :

- Madame la directrice, adjointe au secrétaire général ;
- Madame la sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.



